RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres absents : 11

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 17 juin 2021

OBJET :

DE-CDE-21-06-1-7) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS MERIDIEN

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi dix-sept juin à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 10 juin 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme ODDON, Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme BOILOT, Mme THIRIET, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, M. TOURNE, M. MOULY, M. CAMELOT, M. BEAUFRÈRE, M. RIBET, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, M. GAGNY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE.

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20210617-lmc1H8650H1-DE
Date de réception en Préfecture : 18/06/2021
Date de Publication : 18/06/2021

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération de la Caisse des écoles du 20 décembre 2018 approuvant le règlement intérieur du temps méridien ;

Considérant la modification des horaires scolaires et périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2021 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve la modification du règlement du temps méridien.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20210617-lmc1H8650H1-DE
Date de réception en Préfecture : 18/06/2021
Date de Publication : 18/06/2021